



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Internet

Question écrite n° 63402

Texte de la question

M. Marc Francina souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie sur le développement des réseaux ADSL en Haute-Savoie et plus particulièrement sur le Chablais. En effet, il est regrettable de constater qu'en 2005 un grand nombre de petites communes ne disposent toujours pas à ce jour de connexion à un réseau ADSL. Les communes de Lullin et de Saint-Gingolph, notamment, relancent régulièrement les services de France Télécom sans pour autant obtenir satisfaction dans leurs requêtes. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer quels moyens sont mis en oeuvre par France Télécom et par le Gouvernement, afin que tous les Français puissent bénéficier de ce service.

Texte de la réponse

Le Gouvernement s'est fixé en 2002 des objectifs ambitieux pour le développement du haut débit en France : atteindre 10 millions d'abonnés et connecter toutes les communes de France au haut débit en 2007. Ces objectifs, qui ont été détaillés lors du CIADT du 14 septembre 2004, sont en bonne voie d'être atteints avec plus de 9 millions d'abonnés au haut débit fin 2005, alors que plus de 90 % de la population a accès à ce service. Il reste toutefois certaines populations qui ne bénéficient pas encore du haut débit, tout particulièrement les territoires ruraux et les zones éloignées des répartiteurs téléphoniques. Le Gouvernement s'est donc mobilisé pour favoriser le développement de solutions technologiques adaptées aux zones rurales au travers d'un ensemble d'actions convergentes : l'établissement d'un cadre favorable à l'investissement des opérateurs dans le haut débit, notamment l'ADSL, qui en constitue le principal support et le dégroupage, l'ADSL sera ainsi installé sur l'ensemble des répartiteurs téléphoniques en 2007, ce qui permettra à près de 98 % de la population d'avoir accès à cette technologie ; des actions en faveur du développement des technologies alternatives, notamment celles adaptées aux zones rurales, ainsi, en complément des mesures déjà prises, le cadre juridique du recours à la technologie des courants porteurs en ligne (internet par les réseaux électriques) a été clarifié avec la publication d'un guide des bonnes pratiques en la matière ; l'appel à candidatures pour l'attribution de nouvelles fréquences de boucle locale radio WIMAX a été lancé le 6 août 2005 ; une action complémentaire des collectivités territoriales, dont les compétences ont été étendues par la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique (art. L. 1425-1 du code général des collectivités territoriales). Ces mesures permettront d'améliorer encore la couverture du territoire en haut débit. Par ailleurs, il convient maintenant, conformément aux orientations fixées par le Président de la République, de créer les conditions de passage au très haut débit. Le ministère délégué à l'industrie a lancé une étude sur ce thème, dont les conclusions sont attendues pour mars. Il s'agit d'identifier les scénarios de développement du très haut débit, tant pour les particuliers que pour les entreprises, et les mesures susceptibles de favoriser ce développement.

Données clés

Auteur : [M. Marc Francina](#)

Circonscription : Haute-Savoie (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63402

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 avril 2005, page 3987

Réponse publiée le : 14 mars 2006, page 2812